



RHJ International SA

Société anonyme faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne

Avenue Louise 326

1050 Bruxelles, Belgique

Registre des personnes morales n° 0866.015.010

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU

19 SEPTEMBRE 2006

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE – CONSTITUTION DU BUREAU

La séance s'est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. D. Ronald Daniel.

Langue de travail

Le Président a précisé que, conformément à la loi, la langue officielle de l'assemblée sera le français et que les langues de travail seront le français et l'anglais. Il a précisé que les interventions faites dans l'une des deux langues seront traduites simultanément dans l'autre langue et que des écouteurs avec boîtiers de transmission sont à la disposition des participants qui souhaitent bénéficier de ces traductions.

Composition du bureau

Le Président a indiqué que, conformément à l'article 30 des statuts de la Société, le bureau de l'assemblée est composé du Président et de M. Robert E. Ewers, Jr., General Counsel de la Société, qui a été désigné comme Secrétaire de l'Assemblée.

VÉRIFICATIONS FAITES CONCERNANT LA CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE

Le bureau a fait rapport à l'assemblée sur les vérifications qu'il a opérées au cours des formalités d'enregistrement des participants, en vue de constater la correcte constitution de l'assemblée.

Convocation des actionnaires

Avant l'ouverture de la séance, les justificatifs de l'avis de convocation paru au Moniteur belge et dans L'Echo du 24 août 2006 ont été remis au bureau.

Le texte de la convocation, un modèle de procuration et un formulaire de notification de présence pour détenteur d'actions nominatives ont par ailleurs été mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Société à partir, respectivement, du 24 août (pour les convocations) et du 28 août 2006.

Le bureau a également constaté que des lettres ont été envoyées aux titulaires d'actions nominatives, ainsi qu'aux administrateurs et aux commissaires, avec une copie de la convocation ainsi que les autres documents requis par le Code des sociétés belge.

Le Président a constaté que des copies de la convocation étaient mises à disposition des participants à l'entrée de la salle de l'assemblée.

Documents mis à disposition des actionnaires

Le bureau a conclu que la Société a pris les mesures nécessaires pour permettre aux actionnaires de prendre connaissance du Rapport Annuel de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 mars 2006 ainsi que des comptes annuels et des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires y afférents.

Le bureau a constaté que des copies de ces rapports et états financiers sont mises à disposition des participants à l'entrée de la salle de l'assemblée.

Vérification des pouvoirs des actionnaires participants

Les récépissés de dépôt ou les certificats de blocage des actions au porteur et les procurations ont été soumis au bureau en vue de la vérification du respect des règles de participation à l'assemblée.

Par ailleurs, les documents établissant la capacité des individus agissant en qualité de représentant ou mandataire de personnes morales ont été soumis au bureau.

Liste des présences

Une liste des présences a été établie, qui reprenait le nom et l'adresse de tous les actionnaires qui prennent part à l'assemblée en personne ou par mandataire. Elle a été signée par chacun des actionnaires ou mandataires d'actionnaires présents et, après vérification, par le Président et le Secrétaire de l'assemblée.

Nombre total d'actions détenues par les actionnaires participants/représentés

Le bureau a constaté qu'il résulte de la liste des présences que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée détiennent 29.967.874 actions sur un total de 85.545.547 actions émises par la Société.

Étant donné que ni la loi ni les statuts de la Société n'imposent de quorum pour la tenue de la présente assemblée, le bureau a constaté que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Tiers présents à l'assemblée

Outres les personnes précitées, ont également assisté à l'assemblée les personnes suivantes :

- Monsieur Timothy C. Collins, *Chief Executive Officer* et Administrateur ;
- Messieurs Victor Halberstadt, Björn König, Jun Makihara et Jeremy W. Sillem, membres du Conseil d'Administration. Lord Jacob Rothschild a participé par télé/vidéo conférence ;
- Monsieur Anthony Barone, *Interim Chief Financial Officer* ;
- Monsieur Arnaud Denis, *Investor Relations Officer* ;
- Monsieur Jean-Marc Roelandt, *Vice President Finance and Accounting* ;

- Monsieur Richard Shirrefs, *Executive Vice President*;
- KPMG Réviseurs d'Entreprises (représenté par Monsieur Benoit Van Roost) et BDO Réviseurs d'Entreprises (représenté par Monsieur Félix Fank), les commissaires de la Société ;
- Linklaters De Bandt (représenté par Messieurs François De Bauw et Gilles Nejman), conseil de la Société ;
- Certains membres du personnel de la Société, et des firmes engagées par celle-ci, chargés de fonctions logistiques dans le cadre de l'assemblée.

Le bureau a invité ensuite l'Assemblée Générale à constater la validité de sa composition et son pouvoir pour délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Par assentiment unanime, l'Assemblée Générale s'est reconnue valablement constituée pour délibérer sur les points à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Le bureau a relevé que l'ordre du jour est le suivant, concernant l'exercice social clôturé au 31 mars 2006 :

1. Présentation des rapports consolidés et non consolidés du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2006 ;
2. Présentation des rapports consolidés et non consolidés des Commissaires relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2006 ;
3. Présentation des comptes consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2006 ;
4. Approbation des comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2006 ;
5. Décharge aux Administrateurs ; et
6. Décharge aux Commissaires.

Le bureau a indiqué que les rapports du Conseil d'Administration ainsi que ceux des Commissaires de même que les comptes consolidés et les comptes annuels ne seraient pas lus puisqu'ils ont été communiqués précédemment aux participants.

COMMENTAIRES

Monsieur Collins, en sa qualité de *Chief Executive Officer*, a commenté les activités et résultats de la Société.

Monsieur Anthony Barone, en sa qualité de *Chief Financial Officer* de la Société, a commenté les activités et résultats.

Le bureau a mentionné à l'Assemblée Générale que de plus amples informations sur les activités et les résultats de l'exercice social précédent sont disponibles dans le Rapport Annuel de la Société, qui a été précédemment mis à la disposition des participants.

QUESTIONS

Le Président a invité les participants qui le souhaitent, à poser les questions qu'ils auraient concernant les points à l'ordre du jour.

Après avoir ainsi offert la possibilité de poser des questions, le Président a constaté la clôture de la discussion.

SCRUTIN

Le bureau a rappelé à l'Assemblée Générale que les résolutions à l'ordre du jour sont les suivantes :

- l'approbation des comptes annuels non consolidés de la Société relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2006 ;
- l'octroi de la décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 mars 2006 ;
- l'octroi de la décharge aux Commissaires pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 mars 2006.

Le bureau a rappelé à l'Assemblée Générale que chaque proposition de décision qui figure à l'ordre du jour doit, pour être valablement adoptée, recueillir 50 % des voix plus une, conformément à l'article 31 des statuts. Le bureau a indiqué que, conformément à l'article 31 des statuts, le vote peut être fait à main levée mais que, puisqu'il y a des mandataires disposant d'instructions de multiples actionnaires (avec peut-être de multiples instructions), il a demandé à chaque représentant qui votera d'identifier par nombre d'actions les votes pour, contre et les abstentions, concernant chaque résolution.

Le bureau a rappelé à l'Assemblée Générale que chaque action donne droit à une voix seulement.

DÉLIBÉRATION - RÉOLUTIONS

Le bureau a soumis ensuite au vote de l'Assemblée Générale chacune des propositions de décisions qui figurent à l'ordre du jour.

1. Le bureau a soumis à l'Assemblée Générale la proposition d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2006, en ce compris l'affectation suivante du résultat :

Bénéfice de l'exercice :	-	JPY 966.358 milliers
Perte reportée de l'exercice social précédent :		JPY 11.967.837 milliers
Résultat à affecter :	-	JPY 11.001.479 milliers
Perte à reporter :	-	JPY 11.001.479 milliers

Cette proposition a été mise aux voix. Elle a été adoptée comme indiqué ci-dessous :

POUR	27.392.271
CONTRE	0
ABSTENTIONS	2.575.603

2. Le bureau a soumis à l'Assemblée Générale la proposition de donner décharge à Messieurs D. Ronald Daniel, Timothy C. Collins, Victor Halberstadt, Jeffrey M. Hendren, Björn König, Jun Makihara, Lord Jacob Rothschild et Jeremy W. Sillem pour l'exécution de leur mandat d'Administrateurs au cours de l'exercice social clôturé au 31 mars 2006.

Cette proposition a été mise aux voix. Elle a été adoptée comme indiqué ci-dessous :

POUR	29.594.504
CONTRE	357.620
ABSTENTIONS	15.750

3. Le bureau a soumis à l'Assemblée Générale la proposition de donner décharge à KPMG Réviseurs d'Entreprises (représenté par Monsieur Benoit Van Roost, associé) et BDO Réviseurs d'Entreprises (représenté par Monsieur Félix Fank, associé) pour l'exécution de leur mandat de Commissaires au cours de l'exercice social clôturé au 31 mars 2006.

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

POUR	29.499.616
CONTRE	410.008
ABSTENTIONS	58.250

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 15 :45 heures.

L'Assemblée Générale a dispensé le Secrétaire de donner lecture du procès-verbal, dont une version est établie en français et une version est établie en anglais. Le Président a invité les actionnaires et les mandataires d'actionnaires qui le souhaitent à signer le procès-verbal.

Président

Secrétaire